

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3793

Lyon 4e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association République des Canuts, autorisant la mise à disposition d'un local de réunion dans le bâtiment B du Parc de la Cerisaie 25 rue Chazière - EI 04 040

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3793 - LYON 4E - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REPUBLIQUE DES CANUTS, AUTORISANT LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE REUNION DANS LE BATIMENT B DU PARC DE LA CERISAIE 25 RUE CHAZIERE - EI 04 040 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment sis 25 rue Chazière à Lyon 4^e répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 04 040 sur une parcelle cadastrée AE 52.

L'association République des Canuts, dont l'objectif initial était le jumelage avec la colline de Montmartre, œuvre pour la promotion des traditions croix-roussiennes. Pour ce faire, elle bénéficie d'une parcelle de terre située dans le parc de la Cerisaie sur laquelle sont plantés 300 ceps de vignes.

La République des Canuts, forte de ses 500 adhérents, organise également diverses manifestations telles que : le Prix Canut, les Vendanges, permettant ainsi le rayonnement du quartier de la Croix-Rousse.

Soucieuse de développer ses animations et de porter à la connaissance de chacun la vie de la vigne, l'association sollicite aujourd'hui la Ville de Lyon afin d'obtenir le renouvellement de la convention de mise à disposition, signée en 2011, d'un local de réunion d'environ 45 m² situé au rez-de-chaussée du bâtiment B à l'intérieur du parc de la Cerisaie, suffisamment proche du lieu de plantation des vignes.

La Ville de Lyon, compte tenu des objectifs avancés par l'association, est favorable à la poursuite de cette occupation.

Aussi, la Ville de Lyon propose la signature d'une nouvelle convention d'occupation temporaire à titre gratuit, d'une durée de 3 ans, précisant les modalités de mise à disposition notamment au regard des règles de sécurité, d'assurance, de gestion des fluides ou des travaux.

A titre d'information, la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 5 908 € pour l'année 2018, et les fluides sont pris en charge par l'association.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association République des Canuts, autorisant la mise à disposition à titre gratuit du local de réunion dans le bâtiment B du Parc de la Cerisaie sis 25 rue Chazière à Lyon 4^e est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY